



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de SERRIÈRES-DE-BRIORD, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel BÉGUET, Maire.

Présents : Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Sandrine MARILLET, Pierre MENUT, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

Absente : Bérangère LUCI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 03 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 03 septembre 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-10-01 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le bureau d'études EAU+01, assistant conseil auprès de notre commune, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

On peut noter que les performances du réseau présentent une nette amélioration sur l'année 2020 rendant le rendement supérieur à l'objectif Grenelle 2 : le rendement actuel du réseau est de 76,60 %, pour un indice linéaire de pertes de 5,06 m³/j/km.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de SERRIÈRES-DE-BRIORD. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

DELIBÉRATION N° 2021-10-02 – CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC CONCÉDÉ A LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône a été envoyée par le département domanial de la CNR. Une copie de cette convention a d'ailleurs été transmise aux Conseillers Municipaux.

La convention est accordée pour l'affectation supplémentaire suivante relevant de la compétence de la commune : utilisation des voiries de la zone de loisirs du site du Point Vert.

La Commune s'engage à assurer pendant toute la durée de la convention la compatibilité de l'affectation supplémentaire relevant de sa compétence et des ouvrages la concernant avec l'affectation première du périmètre à la concession confiée par l'Etat à la Compagnie Nationale du Rhône.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve, à 14 voix POUR, la convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission des travaux

Salle des Fêtes

Une étude pour la correction acoustique de la Salle des Fêtes a été réalisée. Le montant des travaux s'élève à 43 000 € HT.

Aire de jeux du Stade Jean Christin : Détérioration d'un jeu

Le nouveau jeu a été commandé et réceptionné. Les employés communaux se sont chargés de le mettre en place.

Aire de jeux située à proximité du Restaurant Scolaire

Suite à la détérioration d'un jeu, une latte a été commandée.

Evénement orageux du 3 septembre 2021

Suite au phénomène orageux du 3 septembre 2021, des dégâts ont été constatés chez plusieurs habitants de la commune.

Une expertise a été engagée par l'assureur de 3 d'entre eux pour envisager la responsabilité de la commune.

Le Maire indique qu'une demande de classement « en catastrophe naturelle » a été faite.

Suite à cet évènement, les employés communaux sont intervenus pour nettoyer les grilles obstruées et dégager au mieux les puits perdus.

Il s'est avéré qu'un puits perdu était sous-dimensionné. Des travaux ont donc été réalisés.

Toiture de la salle des fêtes

Suite aux orages et aux fortes pluies, le plafond de la salle des fêtes a été fortement endommagé. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance.

Une entreprise locale a été contactée afin qu'un devis soit établi.

Toiture de la boulangerie

Suite aux fortes pluies, le plafond de la boulangerie a été endommagé. Une entreprise locale a été contactée afin de résoudre ce problème.

Construction de vestiaires au Stade Jean Christin

Le dossier a été déposé sur la plateforme dématérialisée des marchés publics. La consultation porte sur 9 lots traités par marchés séparés. L'avis d'appel public à la concurrence paraîtra dans la presse dans les prochains jours. La date limite de remise des offres est fixée au 02 novembre 2021.

Tennis couvert

Il a été constaté que des oiseaux pénétraient, par la toiture, dans le tennis couvert et restaient bloqués dans le bâtiment. La mise en place d'un grillage pourrait être étudiée. Une entreprise a été contactée.

Suite aux travaux de maçonnerie réalisés au cours du mois de septembre, le sol du court a été taché. La Société chargée du revêtement du court lors de la construction du tennis couvert a été contactée afin de solutionner ce problème.

Cimetière

Suite à l'arrêté du 15 janvier 2021 interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cimetières, les employés communaux ont essayé une machine pour désherber les allées du cimetière. Cette machine a été prêtée par la Commune de LHUIS.

Le premier essai a été concluant, cette opération sera renouvelée d'ici la fin du mois d'octobre.

Du gazon a été planté dans une allée du nouveau cimetière, il s'agit également d'un essai.

Remplacement du poste de transformation du Monument

Dans le cadre de sa compétence de distribution de l'énergie électrique, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain doit procéder au renforcement des réseaux sur la Commune.

Pour la réalisation de ce projet, le déplacement sur une propriété communale et le remplacement du poste de transformation du Monument sont à prévoir.

Monsieur le Maire indique qu'une convention autorisant ce projet a été signée.

Information ENEDIS

ENEDIS a signalé qu'une coupure d'électricité nécessaire au raccordement des nouveaux consommateurs aura lieu le jeudi 21 octobre 2021.

Grande rue : Travaux de détection

Une société a récemment fait des levés topographiques pour le réseau d'assainissement.

Commission de l'environnement

Matinée Nettoyage

La matinée « Nettoyage de la Commune » a eu lieu le samedi 11 septembre 2021.

Vingt bénévoles étaient présents. Grâce à l'intervention, tout au long de l'année, d'un bénévole pour le nettoyage des rues de la Commune, le volume des déchets récoltés était moins important que les années précédentes.

Projet de régulation de la population de pigeons

L'entreprise chargée de la mise en place du pigeonnier contraceptif sera à nouveau contactée.

Nids de frelons asiatiques

Trois nids de frelons asiatiques ont été découverts sur la Commune. Des spécialistes sont intervenus pour les détruire.

Il est rappelé que le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme sauf quand la colonie est dérangée, il devient alors particulièrement dangereux. C'est pour cette raison que les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Commission de la Communication

Rencontre avec les associations

Une réunion avec les associations utilisant les locaux de la Commune a eu lieu dernièrement. Cette rencontre a permis de faire un point sur les attentes des associations.

Téléthon 2021

Il est rappelé que la coordinatrice de l'AFM Téléthon avait fait part de son souhait d'inscrire la commune comme village Téléthon en 2021.

Compte-tenu du faible nombre de bénévoles lors des précédentes éditions, il avait été décidé de solliciter les associations de la Commune.

Après une rencontre avec quelques associations, la proposition faite par l'AFM Téléthon n'a pas été retenue.

Le Téléthon sera bien entendu organisé les 3 et 4 décembre avec des animations qui auront lieu dans la salle des fêtes et dans les commerces. Cette année, le thème sera « Lumière ».

Commission d'action sociale

Repas des personnes âgées de plus de 70 ans

La commission d'action sociale est chargée de l'organisation du repas des personnes âgées de plus de 70 ans. Ce repas aura lieu le jeudi 11 novembre.

Cette année, les conseillers municipaux ne faisant pas partie de cette commission seront invités.

Compte-tenu des contraintes liées au Passe Sanitaire, les participants devront être soit vaccinés soit possesseurs d'un test négatif de moins de 72 heures.

Commission Embellissement Commune

Il est rappelé qu'une société propose la location d'illuminations, sous forme le contrat triennal. Le contrat, renouvelé en 2018, étant arrivé à son terme, la société a fait parvenir une proposition pour la location de nouvelles illuminations.

La commission a choisi les nouvelles illuminations, et la proposition a donc été validée.

Projet de création d'une commune nouvelle

Le projet de création d'une commune nouvelle a été évoquée, lors d'une réunion avec les maires et adjoints de BRIORD et de MONTAGNIEU. Cette réunion a fait ressortir une volonté des exécutifs présents pour le rapprochement des trois communes.

Le processus sera long et nécessitera plusieurs études appropriées. Dans un premier temps, les conseils municipaux des trois communes devront se réunir afin de définir les objectifs de ce projet.

Trafic sur le chemin du Poutier

Suite au problème de trafic sur le chemin du Poutier, il est indiqué que pour l'instant, l'arrêt de car « Tisserand » ne sera pas modifié.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 05 novembre 2021 à 20 heures

